

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



La présidente du Conseil national
Le président du Conseil des États
CH-3003 Berne

À l'attention des membres des
Chambres fédérales

Le 23 octobre 2020

Port du masque obligatoire dans le Palais du Parlement

Mesdames et Messieurs les Députés,

En Suisse, les cas de contamination au nouveau coronavirus sont en augmentation constante. Le 23 octobre 2020, la Délégation administrative a pris une nouvelle mesure de protection : le port du masque est désormais généralisé au sein du Palais du Parlement.

Par conséquent, vous êtes tenus de porter un masque lorsque vous vous trouvez dans le Palais du Parlement, y compris lorsque vous vous déplacez à l'intérieur des salles de séance et des salles des conseils. Vous ne pourrez le retirer que si vous êtes assis à une place protégée par des parois en plexiglas et si les volets latéraux sont rabattus. Cette mesure est applicable avec effet immédiat.

Au besoin, les Services du Parlement mettront des masques à votre disposition. Nous sommes conscients que le port du masque au Palais du Parlement bouleversera quelque peu nos habitudes, mais nous comptons sur le soutien de tous et souhaitons tout mettre en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de l'Assemblée fédérale, protéger la population et nous protéger nous-mêmes.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions.

Nous réjouissant de vous accueillir tout prochainement au Palais du Parlement, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.

Isabelle Moret
Présidente du Conseil national

Hans Stöckli
Président du Conseil des États